



Compte rendu Conseil Portuaire 16 Décembre 2020 réalisé en visioconférence

Présents :

Président du Conseil Portuaire, représentant le Président du Conseil Départemental (CD) (1 voix) :

- Jean LEPETIT, membre du Conseil Départemental en remplacement de Jean MORIN, Vice président du CD et PDG de la SPL, excusé

Représentants du concessionnaire (1 voix) :

- Olivier LEMAIGNEN, Directeur exécutif SPL (titulaire)

Représentant Conseil Municipal St Vaast (1 voix) :

- Gilbert DOUCET, maire de St Vaast (titulaire)
- Irène PUIG, conseillère municipale (suppléante)

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Florent DULOIR, maitre de port de St Vaast (titulaire)

Représentant personnel service gestion des ports (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER, Responsable de l'Agence portuaire Nord du CD (titulaire)
- Laurent CLERGEAU, Responsable service portuaire et aéroportuaire du CD (suppléant)

Représentants activité « pêche » (1 voix) :

- Francis LANELEE (titulaire)

Représentants activité « plaisance » (4 voix)

- Georges COURTAY (titulaire)
- Lucien POIROT (titulaire)
- Jean RIBY (titulaire)
- François TAILLE (suppléant, remplaçant Philippe LEMOULT titulaire)

Représentant activité « commerce » (1 voix)

- Eric JACOB (titulaire)

Autres participants :

- secrétaire de séance du CD

Absents :

- 1 représentant du concessionnaire
- 2 représentants activité « pêche »
- 1 représentant de l'école de voile/Snsm. Bernard MOTTIER (SNSM, excusé)

Votants :

- 11

Approbation du Compte rendu du 25 Novembre 2019 :

François TAILLE n'était pas présent

Document reçu le 15/12/2020 (délai de 8 jours non respecté) alors qu'il avait été signé le 24/11/2020 par Jean LEPETIT)

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Lucien POIROT (LP)

- Conteste la nomination de O. LEMAIGNEN en temps que représentant de la SPL après l'avoir formulé par courriel en date du 14/12/2020 (annexe 1)
- OL n'est pas un élu du Conseil Département qui est la condition d'appartenance au Conseil d'Administration de la SPL
- OL n'est pas membre du Conseil d'Administration de la SPL (selon document déposé au Tribunal de commerce de Coutances)
- OL est un membre du personnel de la SPL.
- Le poste dévolu au représentant du personnel est déjà pourvu par F. DULOIR.

Thierry LETEISSIER (TL)

- Ayant bien reçu le courriel de LP
- Répond que OL a été désigné par le Conseil d'Administration de la SPL et qu'il n'est plus membre du Conseil Départemental
- Le code des Transports ne précise nulle part que le représentant du Concessionnaire doit être un membre du Conseil d'Administration
- Il en est de même pour le document structurel du Département qui ne précise pas que le représentant de la SPL soit un administrateur

LP

- Insiste sur le fait qu'il ne peut y avoir, selon le document décrivant la structure des Conseils Portuaires émis par le Département, 2 représentants du personnel du concessionnaire.

Jean LEPETIT (JP)

- A voir s'il y a lieu de contester

LP

- Fait remarquer qu'il manque toujours les corrections du Compte rendu du 25/11/2019 dont le document a été fourni lors du Conseil Portuaire du 21/09/2020 lesquelles n'ont pas été intégrées dans le compte rendu du mois de Septembre

LP

- Souligne qu'un point devait être fait sur les créances non recouvertes par la SPL, y compris celles qui existaient du temps de SPIC. Ce qui n'a pas été fait

OL

- Compte tenu de la situation avec la difficulté de réunion ce point ne présentait pas d'urgence absolue. S'y étant engagé ce sera fait

LP

- Faisant corriger l'orthographe du voilier mis à la location par la SPL "THAM"

LP

- Demande la correction de ses propos en page 6 "M. POIROT demande si l'entretien de la chapelle des marins incombera à la SPL ?"(sans aborder l'entretien des espaces verts)
- La question est restée sans réponse
- L'entretien des espaces verts a été souligné par Gibert DOUCET (GD) selon accord entre la mairie et la SPL
- Fait remarquer qu'il avait été indiqué qu'une convention entre la Municipalité et la SPL serait mise en place pour la gestion des terrasses. Cette convention n'a pas été mise en place

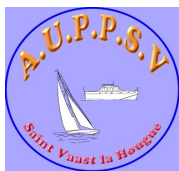
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





OL

- Le nouveau périmètre n'a pas encore été entériné. Cette convention sera présentée lors du prochain Conseil Portuaire. L'entretien de la chapelle sera inclu dans cette convention car, selon JL, le bâtiment est propriété de la commune ce qui sera précisé dans la convention.

Jean LEPETIT (JL)

- Compte tenu des précisions apportées l'avis est demandé aux membres du Conseil Portuaire

Le compte rendu est adopté à 6 voix pour et 4 abstentions (représentants des « plaisanciers »).

Rapport d'activité partiel 2020 :

TL présente les chiffres principaux d'activité du port, arrêtés au 19/11/2020 :

- Pêche : baisse du nombre de bateaux de l'ordre de 10% par rapport à 2019, 36 unités en 2020 pour 39 en 2019, et 6 unités en 2020 pour 8 en 2019 de navires professionnels de passage.
- Passages Tatihou : 38983 au 31/10/2020 soit une baisse de l'ordre de 35% (fermeture des passages en période de confinement, bon mois d'aout) pour 61717 en 2019
- Plaisance :

	année	2020	2019	ratio	évolution 2020/2019
AOT annuelle (bateaux)		665	669	99%	-1%
AOT mensuelle	bateaux	37	51	73%	-27%
	nuitées	3217	6956	46%	-54%
visiteurs	bateaux	1276	1857	69%	-31%
	nuitées	3530	4539	78%	-22%

OL confirme que la situation est similaire à celle présentée au mois de Septembre, due à une forte diminution de l'activité pour cause de mesures sanitaires

Travaux et faits marquants 2020 :

- Récente réfection de maçonnerie en aval de la porte du bassin, cale Chantier Bernard, effectuée à mi-novembre (chute de pierres)
- Sea bin** : (récupérateur de déchets flottants) à la question de GC sur le bilan de ce nouvel équipement, Florent DULOIR (FD) répond que ce dispositif a bien fonctionné, mais pas longtemps. En plus de vider la corbeille à déchets tous les jours, il s'agit de nettoyer le corps de pompe et le système régulièrement ce qui n'a pas été fait. Le système encrassé n'a plus fonctionné. La dépose du système pesant de l'ordre de 60 kg nécessite l'intervention de deux agents.
 - FD explique qu'il n'avait pas été informé de la maintenance à réaliser !!!
 - Le système sera remis en place au printemps prochain.
- Travaux en cours effectués en interne par les agents du port :
 - réaménagement de l'espace accueil pour résoudre le problème de chauffage des lieux et assurer une meilleure isolation

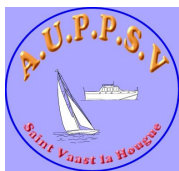
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- mise en place d'un plafond avec création d'une salle de réunion à l'étage.
- création d'un bureau avec vue sur le bassin (ex côté aquarium) pour le maitre de port
- mise en peinture et fin des travaux durant l'hiver

Prévisions 2021

- Les travaux prévus de réaménagement de la zone technique dans le cadre de l'implantation du comptoir culturel sont annulés (projet de comptoir abandonné).
- Aménagement pour amélioration de la Zone technique (ZT) : Coût 40 000 €
 - Renforcement chemin de roulement de l'élévateur à bateaux
 - Déplacement du grillage avec extension jusqu'au ponton L avec suppression de 2 places de parking véhicule (pêcheurs)
 - Déplacement, adaptation et rénovation de la déchèterie
- Nouveau réagencement des parkings du terreplein du port (différent de celui présenté aux usagers courant Aout 2020) avec augmentation de la capacité (annexe 2) : Coût 100 000€
 - Refonte de la zone devant la Marina et au sud de celle-ci : création d'une zone qui sera fermée pour « plaisanciers » de 90 places
 - Stationnement étendu sur l'ensemble du côté mer du terreplein.
 - Intégration de 10 places pour l'hébergement du Tatihou
 - Création de 2 places « handicapés »
 - Création d'un cheminement vers les sanitaires derrière la Marina
 - Conservation en l'état de la zone entre l'école de voile et la zone technique (dans l'attente éventuelle d'un nouveau projet)
 - Intervention de GD au sujet de l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur le terreplein (il a reçu l'avis favorable de la SDEN sur ce sujet). FD a visiblement omis ce sujet, il s'engage à voir comment intégrer cette borne dans l'aménagement (implantation et alimentation). Prochaine commission de la SDEN le 14 Janvier 2021. L'emplacement de cette borne devra se faire hors parking visiteurs
 - Le sujet collecte et séparation des eaux pluviales/polluées semble avoir été pris en compte. Installation d'un nouveau décanteur/débourbeur (sujet du collecteur proche du parking des bus)
 - SPL : Travaux à finaliser pour mi-juin 2021.
- Réfection des joints, jetée feu vert : Coût 25 000€
- Expertise de l'état et mesures d'épaisseur du métal des portes du bassin : Coût 5 000€.

Soit un coût total des travaux pour 2021 de 170 000 € qui seront, en partie, subventionnés par le Département

Atterrissage 2020 et Prévisionnel 2021

Présentation des tableaux faite par TL (annexe 3).

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Sujet des charges de personnel

Les chiffres disponibles avant la réunion ont permis à l'AUPPSV de poser des questions par écrit avant la séance (annexe 1). Ainsi l'association est inquiète de l'évolution des coûts de personnels avec au 1^{er} janvier 2021 l'intégration du port de Granville dans le périmètre géré par la SPL et la création d'un siège (nouvel échelon central) de la SPL.

Craintes AUPPSV générées par la ligne charge de personnel. Elle indique 241 k€ pour 2018 et 311k€ pour 2021(soit + 29% en 3 ans).

A notre question, OL présente un graphe de l'évolution des frais de personnels pour St Vaast entre 2016 et 2021 dont les chiffres sont repris ci-dessous et représentant la masse salariale de St Vaast

données graphe SPL						
côuts de personnels	2016	2017	2018	2019	2020	2021
en k€	309	374*	259	288	300	323
Et avec prise en compte des transferts de charges (vente de personnel entre ports)						282
* intégrant prime de départ en retraite de F. Noel						

OL

- précise que les effectifs du port de St Vaast restent stables sur la période considérée et que, selon lui, qu'il y a eu peu d'évolution de la masse salariale et que ces coûts restent au niveau de ceux de 2016
- En 2017 départ à la retraite de Mme Noel
- Intégration de la mise à disposition de personnel du Département de 2018 à 2020
- 2019 et 2020 voient l'intégration du ½ poste du personnel de Barfleur qui est désormais affecté à la structure
- A partir Décembre 2020, je rejoins à temps complet la SPL, tout en restant Directeur exécutif, d'où la ligne frais de personnel siège qui vient en remplacement de la mise à disposition de personnel

Les représentants des plaisanciers ne partagent pas cette approche, voir encart en annexe 5 (module 1) établi hors réunion. Aussi, nous avons demandé par écrit que soit présenté l'organigramme futur de la SPL pour comprendre l'organisation du siège. En séance, aucun organigramme ni information ne nous en sont communiqués sur ce sujet.

OL

- précise que l'organigramme de la SPL et la structure du siège feront l'objet d'une présentation. Il y a un changement de dimension de la SPL avec l'intégration de Granville. Cette organisation ne prendra effet qu'au 1er Janvier 2021
- précise qu'avec l'intégration de Granville (Pêche, Commerce et Plaisance) ce sont 36 salariés de la chambre de commerce et de l'ordre de 2 (équivalent temps pleins) du département qui rejoignent la SPL.

Les plaisanciers font remarquer des frais généraux siège conséquent pour St Vaast en 2020 : 16.029 €.

OL

- répondant que cela correspond à la part de St Vaast dans la mutualisation des honoraires des intervenants SPL (comptables et experts comptables, commissaires aux comptes, experts.....)

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Hors réunion

L'analyse AUPPSV en annexe montre un coût complet de personnel Saint Vaast moyen de 289k€/an pour la période entre 2013 et 2016. L'année 2017 avec son caractère exceptionnel n'est pas retenue. Avec l'intégration d'autres ports – Barfleur – ports de La Hague – puis Barneville/Carteret – ces coûts ont pu être mutualisés, ramenant le coût moyen pour la période 2018/2020 à 263,5k€/an soit -9%. Avec la création du siège SPL, les coûts annoncés passent à 317k€/an soit +19% par rapport à la période récente.

Un autre aperçu (annexe 5 niveau 2) des coûts liés à la création du siège est obtenu en cumulant les frais de personnel et de fonctionnement de ce siège pour les différents ports (sans inclure Granville) - chiffres 2021 : 169,9k€.

Ceci est à comparer au coût cumulé de l'ensemble du personnel + fonctionnement de siège pour le même périmètre et la même année soit 647k€.

Bilan, hors Granville dont les charge de personnel sont prévues de l'ordre de 2,2M€, le siège générera de l'ordre de 26% des frais de personnel SPL pour les autres ports.

Cela nous paraît inacceptable.

Autres questions relatives au budget

- Constatation d'une baisse substantielle des recettes de location d'emplacement sur le port (sous redevance AOT, Marina, chantier, manège, zone technique, commerces...) de - 30 k€ soit -42% en 2020 (Pas d'augmentation prévue sur 2021)
- LP évoque une possible baisse du montant de la location de la Marina, ...sans réponse côté SPL.
- GC souligne que les postes de recettes régates et diverses progressent en 2020, de 4469 € (2019) à 15448 €. Or, cette année, avec la pandémie, aucune régata n'a eu lieu (pas de tour des ports ni épreuve des clubs british).
- Sur ce point OL indique que les montants des tableaux ne sont que des données prévisionnelles non engageantes. (JL ajoute un commentaire laissant comprendre « circulez il n'y a rien à voir... ! »)
- Lors du Conseil Portuaire de septembre il nous avait été indiqué qu'un bilan précis des dépenses relatives à l'opération dragage nous serait présenté ultérieurement. Visiblement ce bilan n'était pas prêt (Reste à faire SPL). Néanmoins OL passe quelques informations à ce sujet avec :
 - Les terres agricoles utilisées pour les bassins de décantation des vases extraites viennent tout juste d'être remises à l'exploitant agricole qui paraît satisfait.
 - Le marché passé avec l'entreprise MERCERON de 541k€ pour un volume à extraire de 33.000m³ a finalement été ramené à 511k€ pour les 23.000m³ (humides) constatés. (Commentaire hors réunion, ce chiffre était annoncé à 21.000m³ il y a un an !)
 - Des dépenses annexes sont à prendre en compte avec :
 - Les analyses de sédiments de l'ordre de 12k€
 - Le retrait des macros déchets (bord de quai de fin 2018) pour 46k€
 - La location des terres agricoles de 12k€
 - L'ensemble de ces informations explique l'excédent de provisions travaux indiqué à -54 758 € sur l'atterrissage 2020.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- OL dit que le bilan complet sera présenté au prochain Conseil Portuaire. Un bilan partiel (ou intermédiaire) des dépenses de dragages établi par l'AUPPSV sur la base de ces informations figure en point 4 de l'annexe 5 jointe au présent CR.
- Approbation du budget prévisionnel 2021 à la majorité avec, 3 avis négatifs et 1 abstention émis par les plaisanciers.

Tarifs 2021 :

TL indique que les tarifs d'AOT annuelles ont baissé de 0,06% compte tenu de l'indexation sur l'inflation.

- GC fait part des évolutions de tarif côté USHIP : pas de changement pour le grutage mais introduction d'une ligne complémentaire « location paires de cales 12 €/semaine et sangles 24 €/mois »
- JR souligne, depuis août, la facturation de frais de calage par USHIP.
- GC indique que la ligne complémentaire correspond à une augmentation de l'ordre de 20% des tarifs de mise sur le quai : augmentation inacceptable d'une année sur l'autre !
- La SPL s'engage à revoir ce point avec l'exploitant de la zone technique et à revenir vers les plaisanciers rapidement sur ce point (d'ici fin d'année).
- LP fait remarquer que dans les autres ports (Granville, Diélette ; Barneville-Carteret, Cherbourg) le poste jetons de douche n'existe plus. Il n'y a donc aucune raison que ce poste soit maintenu. Mais on voit apparaître dans ces tarifs, que pour les AOT annuelles des bateaux de taille supérieure à 7m la fourniture de 10 jetons de douche gratuits. Jetons à retirer par l'utilisateur en capitainerie.
- OL fait remarquer que c'est une demande récurrente de la part des plaisanciers et demande à FD de traiter le sujet
- FD explique que les sanitaires de la Marina seront laissés en l'état avec les jetons pour éviter une fréquentation excessive due à une diffusion non contrôlée des codes d'accès. A la Capitainerie, les agents ont une vue sur les entrées des sanitaires. Les douches des sanitaires de la capitainerie ont été mises en libre-service.
- LP demande de passer la fourniture de jetons à un maximum de 2 jeux de 10 jetons par an. Pas de réponse SPL.
- FD indique que le port étudie à terme l'accès aux sanitaires via une carte codée (exemple passeport escales). La solution semble séduisante mais présente un caractère onéreux prononcé pour la SPL. A suivre.
- Les tarifs sont adoptés à la majorité avec 1 abstention et 1 voix contre de la part des plaisanciers, compte tenu du caractère externe à la SPL des tarifs USHIP.

Règlement Particulier de Police de St Vaast (RPP) :

TL indique que les commentaires de la réunion de travail (avril) ont été pris en compte.
(Interruption du son de la téléconférence... !)

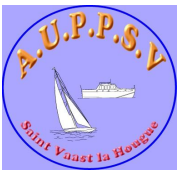
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Dorénavant, un agent (personnel) du port pourra recevoir l'autorisation d'intervenir sur un navire après appel et validation des autorités portuaires (service gestion des ports) et avant l'intervention physique de ces derniers. (Jusqu'à présent ils n'en avaient pas le droit !)

- Suite à remarque de LP, le plan du périmètre + circulation sont absents du document
- TL il reste à être mis à jour par les services du département avant d'être joint en annexe à ce RPP.
- LP évoque le sujet de la location à quai non traité dans ce règlement.
- La SPL recule toujours d'en préciser les règles (d'année en année). OL indique que sur St Vaast, le phénomène reste mineur. Des groupes de travail sont organisés sur plusieurs façades littorales et suivis par la Fédération Française des Ports de Plaisance...

- TL évoque le chapitre de ce règlement sur le port de Tatihou avec le zonage suivant :
 - Le long de la cale, emplacement réservé à la navette,
 - La zone de stationnement (sur une marée maxi),
 - Et le point de débarquement au pied de l'escalier (sans stationnement) sont précisés.

Plan de réception et traitement des déchets :

TL précise que la mise à jour de document a été nécessaire suite à un audit national. Il a fallu se mettre en conformité

LP mentionne que, dans ce document, n'apparaît pas la zone de tri sélectif située en face du ponton C. Est ce une volonté ou un oubli ? Voir texte du §3.1.2 qui n'en cite que 2 alors que nous avons actuellement 3 zones

TL pense que c'est un oubli car ce point n'existait pas dans l'ancienne version. Point qui sera corrigé

Le Plan de réception et de traitement des déchets intègre dorénavant le port de Tatihou avec des mentions de type :

- « Aucun réceptacle de déchet n'est disposé à l'intérieur des limites administratives du port »
- « Les navires fréquentant le port de Tatihou ne génèrent pas de déchet »

Fin des échanges.

La séance est levée à 18 h 00.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Préparation Conseil Portuaire du 16/12/2020

1 message

Association Auppsv <auppsv50@gmail.com>

14 décembre 2020 à 21:09

À : LETEISSIER Thierry <thierry.leteissier@manche.fr>

Cc : COURTAY Georges <courtay.georges@gmail.com>, COURTAY Georges <georges.courtay@orano.group>, LEMOULT Philippe <lemoult.philippe1@orange.fr>, POIROT Lucien <lucienpoirot@wanadoo.fr>, POIROT Lucien <lucienpoirot@gmail.com>, RENARD-DEWYNTER Arnaud <arenard.dewynter@gmail.com>, RIBY Jean <riby.jean@neuf.fr>, RICHARD Philippe <pmrichard@bbox.fr>, SANTERRE Claude <claudesanterre@icloud.com>, TAILLE François <francois.taille@orange.fr>

Bonsoir M; Leteissier

Afin de préparer au mieux ce Conseil Portuaire, veuillez prendre note des remarques que nous avons à faire :

- Membres du Conseil Portuaire :

Compte tenu du document "Composition structurelle des Conseils Portuaires" émis par le Conseil Départemental en date du 28/08/2020, M. Lemaigen ne peut être représentant de la SPL au CP car membre du personnel il n'est pas administrateur de la SPL et ne pourra pas, de ce fait, participer aux différents votes. De plus les postes de "représentant du personnel" sont déjà désignés en les personnes de F. Duloir et vous même. Cela pourrait être considéré comme conflit d'intérêt.

- Compte rendu du CP du 25/09/2020

Ce compte rendu n'est toujours pas en notre possession alors que le code des transports impose un délai de 8 jours avant la tenue de la réunion. Par cette non conformité cela pourrait entraîner une annulation de ce CP.

- Atterrissage et prévision

Les prévisions 2021 font apparaître une forte augmentation des charges de personnel et de personnel mis à disposition; de +22.5% par rapport à 2018 alors que le nombre de salariés sur le port de St Vaast n'a pas évolué. On voit également apparaître des frais de siège.

Il vous est donc demandé de présenter lors de ce CP, la structure de la SPL mise en place pour prendre en charge Barneville- Carteret et Granville; tant du point de vue personnel que gestion.

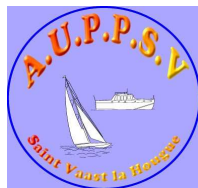
- Tarifs

Les tarifs de grutage sont toujours absents (il en était de même lors du CP du 23/11/2019) et ça ne doit pas être systématique. Il s'avère que les dernières factures de grutage émises par Cotentin Nautic font apparaître des frais de calages non prévus sur les tarifs 2020.

A Mercredi soir

Bien cordialement

Lucien POIROT



Association AUPPSV

50550 St Vaast la Hougue

@ : auppsv50@gmail.com

web : <http://www.auppsv50.fr>

Annexe 2 AUPPSV – Plan d'aménagement des parkings du terre plein
Port de Saint Vaast La Hougue
Décembre 2020



Port St Vaast

S.A SPL D'EXPL.PORTUAIRE DE LA MANCHE
 Port de SAINT-VAAST LA HOUGUE

Compte de résultat	N-1	%	2020	%	2021	%
Ventes de marchandises	943 541	51%	736 548	46%	925 000	51%
Prestations vendues	913 806	49%	855 385	54%	906 300	49%
Chiffre d'affaires	1 857 347	100%	1 591 933	100%	1 831 300	100%
Subventions d'exploitation			14 723	1%		
Transferts de charges	18 689	1%	18 910	1%	17 000	1%
Reprises sur provisions	552 544	30%	1 629	0%	50 000	3%
Autres produits d'exploitation	352	0%	101	0%		
Total des produits d'exploitation	2 428 932	131%	1 627 296	102%	1 898 300	104%
Achats effectués de marchandises	863 528	46%	662 410	42%	849 447	46%
Variation de stock de marchandises	-2 863	0%	8 285	1%	-7 149	0%
Achats effectués de matières	2 476	0%				
Fournitures consommables	76 420	4%	68 159	4%	73 600	4%
Services extérieurs	718 203	39%	98 567	6%	213 080	12%
Charges externes	794 623	43%	166 726	10%	286 680	16%
Impôts et taxes	82 844	4%	79 849	5%	80 829	4%
Salaires bruts (Salariés)	170 764	9%	186 394	12%	237 700	13%
Charges sociales (Salariés)	62 229	3%	61 847	4%	78 782	4%
Autres charges de personnel	630	0%	806	0%	850	0%
Charges de personnel	233 623	13%	249 047	16%	317 332	17%
Dotations aux amortissements	151 055	8%	150 498	9%	156 026	9%
Dotations aux provisions	85 310	5%	145 000	9%	120 000	7%
Autres charges d'exploitation	52 221	3%	37 177	2%	37 000	2%
Total des charges d'exploitation	2 262 817	122%	1 498 992	94%	1 840 165	100%
Résultat d'exploitation	166 115	9%	128 304	8%	58 135	3%
Produits financiers	1 245	0%	925	0%	960	0%
Charges financières	34 638	2%	30 020	2%	24 000	1%
Résultat financier	-33 393	-2%	-29 095	-2%	-23 040	-1%
Résultat courant	132 722	7%	99 209	6%	35 095	2%
Produits exceptionnels	1 717	0%	1 717	0%	1 717	0%
Résultat exceptionnel	1 717	0%	1 717	0%	1 717	0%
Impôt sur les bénéfices	45 754	2%				
Résultat de l'exercice	88 685	5%	100 926	6%	36 812	2%

TARIF GRUTAGE 2021

↳ Levage des bateaux sur le terre plein du port de Saint Vaast La Hougue

LONGUEUR DU BATEAU HORS-TOUT	TARIF HT	TARIF TTC	SPECIALE CARENAGE SANS BERS SOUS 24 HEURES SORTIE & REMISE A L'EAU DU BATEAU	
			TARIF HT	TARIF TTC
0,00 - 4,99	52.00	62.40	88.42	106.10
5,00 - 5,49	56.70	68.05	96.24	115.48
5,50 - 5,99	62.16	74.60	106.63	127.95
6,00 - 6,49	67.50	81.00	114.44	137.32
6,50 - 6,99	72.97	87.56	124.83	149.80
7,00 - 7,49	78.27	93.92	133.95	160.74
7,50 - 7,99	83.74	100.48	143.05	171.66
8,00 - 8,49	89.08	106.89	150.88	181.05
8,50 - 8,99	103.96	124.75	176.90	212.28
9,00 - 9,49	108.07	129.68	184.68	221.61
9,50 - 9,99	113.41	136.09	192.48	230.97
10,00 - 10,49	120.16	144.19	204.20	245.04
10,50 - 10,99	126.95	152.34	215.90	259.08
11,00 - 11,49	133.70	160.44	227.60	273.12
11,50 - 11,99	140.45	168.54	239.30	287.16
12,00 - 12,99	145.83	175.00	248.41	298.10
15 à 18 Tonnes	237.95	285.54	404.52	485.42
18 à 22 Tonnes	297.45	356.94	507.27	608.72
22 à 45 Tonnes	793.20	951.84	1348.86	1618.63

LOCATION DE STOCKBERS/DEMI-BERS/CHANDELLES PRIX TTC

CAT	LONGUEUR DU BATEAU	24H	48H	1 ^e semaine	Semaine suivante	Au delà de 4 semaines
1	jusqu'à 5m49	30.00	36.53	48.20	12.42	9.93
2	de 5m50 à 6m20	31.25	39.10	53.50	13.63	10.95
3	de 6m20 à 10m	46.95	60.63	73.00	19.57	15.65
4	de 10m à 13m	63.90	78.84	103.65	31.95	25.55

LOCATION PAIRE DE GROSSES CALES : 12€/semaine et sangles 24C par mois ttc

MATAGE OU DEMATAGE

FORFAIT POTENCE ROUE LEVE : 69.50 € T.T.O

GRUE AUTOMOTRICE 124.40 C /Heure TTC

+ si main d'oeuvre en sup : facturé au taux de 69.50 € T.T.O

A VOTRE DISPOSITION

Nettoyeur haute pression pour carénage des coques ou autres

4.20 € ttc par mètre de coque main d'oeuvre mise en main

Taux horaire main d'oeuvre 69.50 T.T.O

LOCATION PAIRE DE GROSSES CALES : 12€/semaine (TTC) et SANGLES 24€ par mois (TTC)

Annexe 5 AUPPSV – analyse financière des comptes et budget SPL
Port de Saint Vaast La Hougue
Décembre 2020

1. Evolution des charges de personnel pour Saint Vaast :

Saint Vaast	2013	2014	2015	2016	2017
(*) Personnels (salaires + charges)	311 320	304 984	318 101	309 338	374 167
(*) Frais personnel siège					
Avant taxes	311 320	304 984	318 101	309 338	374 167
taxe formation professionnelle	1 281	2 766	-221	1 267	2 287
taxe d'apprentissage	1 522	1 526	1 556	1 552	1 952
Total salarial	314 123	309 276	319 436	312 157	378 406
transfert de charge				-8 176	
transfert de charge (vente main d'œuvre)	-34	-40 259		-58 660	-25 040
cumul St Vaast	314 089	269 017	319 436	245 321	353 366
	moyenne 289 010				

Saint Vaast	2018	2019	2020	2021
(*) Personnels (salaires + charges) SVLH	192 700	232 993	248 241	253 038
(*) Frais personnel siège				63 444
(*) Personnel Mad	64 684	57 028	36 542	
(*) Autres charges	1 739	630	806	850
Avant taxes	259 123	290 651	285 589	317 332
taxe formation professionnelle	906	1 648	1 481	1 500
taxe d'apprentissage	1 077		1 836	1 900
Total salarial	261 106	292 299	288 906	320 732
frais de siège	12 873	716	16 029	7 580
transfert de charge (vente main d'oeuvre)	-32 642	-18 689	-18 910	-17 000
cumul St Vaast	241 337	274 326	286 025	311 312
	moyenne 263 500			19%

A noter les valeurs de transfert de charge - vente de main d'œuvre aux autres Ports – sont d'un montant cohérent sur la période 2019 /2020 /2021 entre 17 et 19 k€/an

(*) lignes prises en compte dans le tableau OL avec correction à apporter :

- 2019 = 290 000 (OL = 288 000)

- 2020 = 285 000 (OL = 300 000)

- 2021 = 317 000 (OL = 323 000)

Par conséquent l'augmentation de 20 K€, par rapport à 2020, annoncée par OL dans son discours n'est pas cohérente avec les chiffres de notre tableau qui s'élèveraient plutôt à 32 K€.

Annexe 5 AUPPSV – analyse financière des comptes et budget SPL
Port de Saint Vaast La Hougue
Décembre 2020

2. Niveau relatif des charges liées au siège

2021	côût complet	côût siège (pers + fonct)	
Saint Vaast	313012	71284	
Barfleur	26720	4589	
Bar-Carteret	214130	71056	
Port-Bail	81173	18356	
La Hague	11970	4589	part siège
en €	647005	169874	26,3%

3. Bizarreries dans les tableaux présentés par SPL :

2021	côût complet	y compris transfert de charges	information
Saint Vaast	313012	-17 000	vente
Barfleur	26720	22 131	achat à STV
Bar-Carteret	214130	-50 000	vente à la ville de carteret ?
Port-Bail	81173	14 610	achat à STV
bilan		19 741	ressource fictive SPL ?

Selon les libellés des lignes comptables, Saint Vaast vendrait 17k€ de personnel alors que Port bail et Barfleur en achètent pour 36.741€ ce qui pourrait être perçu comme une génération de trésorerie au niveau de la SPL ?

Ce chiffre de 36,7k€ pour les transferts de charges semble proche du chiffre pris en compte par OL dans son graphe cité en page 4 (41k€) – dans ce cas le chiffre de 17k€ est fantaisiste !

Décidément ces comptes sont loin d'être cohérents !

Annexe 5 AUPPSV – analyse financière des comptes et budget SPL
 Port de Saint Vaast La Hougue
 Décembre 2020

4. Bilan partiel du dragage (coûts)

Ce récapitulatif n'intègre pas les coûts de constitution des dossiers antérieurs à 2018

Tentative AUPPSV en attendant le rapport détaillé promis par la SPL

Reconstitution des coûts de dragage sur la période 2018/2019			
sources rapports annuels port de STV et comptes			
2018	curage bords de quai		46000
2018	étude environnementale (dossier)		11525
2019	étude environnementale		1473
2019	dépense dragage		550311
cumul partiel			609309
infos SPL 16/12/2020 (ordres de grandeurs)			
	location des terrains agricoles		12000
	analyse sédiments		12000
marché Merceron de 541 k€ revu à 511k€			
volume contractualisé prévu (humide) 33.000m ³			
volume retiré 23.000m ³ (il y a un an info de 21.000m ³)			
Avec dans les comptes 2020 un excédent de 54.758 € pour les travaux, l'enveloppe de 600€ de coût total dragage semble ne pas être dépassée.			